

**ÉCOLES - 1ER DEGRÉ - RENTRÉE SCOLAIRE 2026
CALENDRIER ET MODALITÉS PRATIQUES POUR LES NOMINATIONS
PROCÉDURES POUR LA NOMINATION DES ENSEIGNANTS**

A AFFICHER

Légende :
Date des CDE
Date IACN
Services Diocésains

DATES	INSTANCE CONCERNÉE		ETAPES
	D.E.P.	COMMISSION DIOCESAINE DE L'EMPLOI	
MERCREDI 9 DÉCEMBRE - 17h30 Visio			IACN - Calendrier 2025-2026
Lundi 5 JANVIER 2026	X	X	Envoi des documents concernant le mouvement du personnel dans les écoles
RAPPEL POUR LA DEP : ACTIVER LES IDENTIFIANTS ACADEMIQUES CAR LES INFORMATIONS SERONT COMMUNIQUEES PAR MESSAGERIE ACADEMIQUE			
AVANT LE 21 JANVIER 2026 (DERNIER DÉLAI)		X	Les enseignants des écoles ayant l'intention - de faire une demande de ré-emploi - de demander une mutation dans le département, - de demander un emploi hors département, - de partir à la retraite ou de cesser leur activité enseignante, - de prendre un congé en 2026/2027, font connaître leur demande à la D.D.E.C, par lettre personnelle sous couvert de la direction de l'école, en y joignant la feuille de renseignements fournie par la D.D.E.C. Le directeur met son avis ou son visa et transmet à la DDEC (le 23 JANVIER est une date limite, mais on peut le faire avant).
Vendredi 23 JANVIER 2026 DERNIER DELAI		X	Les Chefs d'établissements adressent au Directeur Diocésain, Président de la Commission de l'Emploi du 1 ^{er} degré, l'état comprenant : - la liste des services vacants ou susceptibles de le devenir dans leur école, - la liste des enseignants : - en ré-emploi (fermetures de classes,...), - candidats au départ de l'école (mutation, congé, retraite,...). Les PSTG doivent retourner à la DDEC leur vœux de diocèse
Vendredi 30 JANVIER 2026	X		Les Chefs d'établissements adressent à la D.E.P. la liste des services vacants ou susceptibles de le devenir dans leur école, les demandes de temps partiels.
AVANT le Vendredi 13 FEVRIER 2026 (DERNIER DÉLAI)	X	X	Les Chefs d'établissement des écoles sous contrat d'association envoient à la D.E.P. et la D.D.E.C. * la liste des postes créés ou supprimés * la liste des enseignants dont le service est réduit ou supprimé.
Lundi 2 Mars à 17h30 en visio			IACN (réservation de berceaux à mi-temps)
Mardi 3 MARS 2026		X	Les services diocésains communiquent à la DEP la liste des postes réservés pour les berceaux des stagiaires.
Mercredi 4 mars 2026 à 14h00		X	Vérification des listes des postes vacants ou susceptibles de le devenir et codification des dossiers. CDE1
Jeudi 5 MARS 2026	X	X	Publication par la D.E.P. et la D.D.E.C de la liste des services vacants, susceptibles de l'être et réservés. Affichage dans les écoles.
	X		Ouverture du serveur ALAMO et mise en ligne du formulaire pour les candidats extérieurs à l'académie, et les établissements sous contrat simple
DU 5 MARS AU 26 MARS 2026	X	X	Les enseignants ayant fait part de leur souhait de mutation font acte de candidature près de la D.D.E.C (<i>cf fiche candidature R2026 Annexe1</i>) et sur ALAMO Date limite pour le dépôt des candidatures près de la D.D.E.C et de la Commission de l'Emploi du 1 ^{er} degré, tant pour les écoles sous contrat simple que pour les écoles sous contrat d'association.
Jeudi 26 MARS 2026	X		Fermeture du serveur ALAMO et de la mise en ligne du formulaire
Mercredi 1ER AVRIL 2026	X		Les enseignants adressent le récapitulatif de leurs candidatures aux chefs d'établissement concernés à l'aide de l'imprimé de confirmation ALAMO
Mercredi 29 AVRIL 2026 14H00		X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE2 Nomination aux services vacants sous contrat simple, Proposition pour nomination aux services vacants sous contrat d'association. La DDEC notifie aux chefs d'établissements le nom de l'enseignant(e) prioritaire et retenu(e) pour pourvoir le service. L'enseignant proposé doit prendre rendez-vous avec le chef d'établissement qui doit le recevoir.
Lundi 11 MAI 2026 - 17H45		X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE3
Mardi 2 juin 2026- 17h45		X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE4
Vendredi 12 JUIN 2026	X		Les chefs d'établissements adressent à la D.E.P. la liste récapitulative des candidatures reçues, avec mention de leur avis ("favorable" ou "non favorable" sans ordre de préférence) lorsqu'une nomination est proposée.
Lundi 22 JUIN 2026			Réunion d'échanges préparatoires à la CCMI entre les autorités académiques et les autorités diocésaines.
Mardi 23 JUIN 2026	X		Envoi des documents préparatoires aux membres de la CCMI (liste des postes publiés et des candidatures reçues par école)
Jeudi 25 JUIN 2026 17h30 en visio			IACN (étude des situations mal réglées et admissibles au concours)
Mercredi 1ER JUILLET 2026 - (10H00)	X		1re CCMI (communication des tableaux récapitulatifs des propositions de nominations)
Mercredi 1ER JUILLET 2026 14H00		X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE5 : proposition positionnement lauréats concours, mutations non réglées, CDI
Jeudi 2 JUILLET 2026	X		Notification des avis d'affectation aux chefs d'établissement (envoi dématérialisé sur les boîtes électroniques académiques des écoles)
Jeudi 16 JUILLET 2026	X		Date à laquelle prend fin le délai de 15 jours dont dispose le chef d'établissement pour faire connaître à la D.E.P. son accord ou son refus sur la ou les candidatures retenues en CCMI.
Vendredi 17 JUILLET 2026	X		Notification des avis d'affectation aux intéressés (envoi dématérialisé sur les boîtes électroniques académiques des enseignants)
Mardi 25 AOUT 2026- 11h Visio		X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE6 (si besoin)
Mercredi 26 AOUT 2026 10H00 (à confirmer)	X		2e CCMI (ajustements et affectations des lauréats concours 2026).
Mercredi 7 OCTOBRE 2026 - 11h00		X	Visio - Réunion de la Commission de l'Emploi (Commission bilan) - CDE7